



10

MAR
2025

Communes

COMMUNE DE SATIGNY - CONSULTATION PUBLIQUE Mise à jour partielle du plan directeur communal

Projet de plan directeur communal (PDCom)

Le plan directeur communal est un document d'urbanisme qui définit les orientations de la commune pour le développement de son territoire. Il traite de nombreux domaines, tels que l'habitat, les activités, les espaces publics, la mobilité, les milieux naturels, l'environnement, l'énergie, etc. Il a pour but de définir une vision à moyen terme (10-15 ans) de l'évolution souhaitée et des moyens à mettre en œuvre pour y parvenir. Il s'inscrit dans le cadre du plan directeur cantonal.

Le contexte

Depuis l'élaboration du PDCom et son adoption par le Conseil municipal le 10 décembre 2019 (approuvé par le Conseil d'État le 3 juin 2020), la planification territoriale supérieure a connu des évolutions qui ont des effets sur la planification stratégique de la commune de Satigny. Cette mise à jour partielle du PDCom a pour but de consolider la politique de protection du coteau viticole du village de Satigny, de préservation de l'espace rural, de maîtrise du développement communal et de mise à disposition de nouveaux espaces de délassement pour la population.

La consultation publique

La présente consultation publique ne porte que sur un extrait du PDCom[1] : le chapitre 3 (village de Satigny), les fiches de mesures correspondantes et le concept directeur.

En application de l'article 10 al. 5 et 6 LaLAT (L 1 30), la commune de Satigny, en collaboration avec le Département du Territoire (DT), engage **une consultation publique de 30 jours, du 10.03 au 08.04 2025 sur la révision partielle de son PDCom.**

Durant cette période, les documents peuvent être consultés :

- **Au département du territoire**, office de l'urbanisme, 5, rue David-Dufour, 5ème étage. Heures d'ouverture : du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00. Tél. 022 546 73 00.
- **A la mairie de Satigny**, 17 rampe de Chouilly. Heures d'ouverture : lundi : 8h00-12h00, mardi : 9h30-12h, mercredi : 8h-12h30 13h30-17h30, jeudi 8h-12h, vendredi 8h -12h. Tél. 022 753 90 40.
- **Sur le site internet du Département du Territoire** : <https://www.ge.ch/suivre-plans-amenagement-procedure>
- **Sur le site internet de la commune de Satigny** : <https://www.satigny.ch/news/amenagement/mise-a-jour-partielle-du-plan-directeur-communal-3227>

Deux permanences d'information sont organisées à la Mairie, afin de répondre à

d'éventuelles questions : le 19.03 et 02.04 2025 à la mairie de Satigny de 13h30 à 17h30 heure.

Les observations relatives à la mise à jour du chapitre 3 (village de Satigny) du PDCom doivent être adressées **par écrit**, avec mention PDCom, à la mairie de Satigny, à l'Office de l'urbanisme du Département du Territoire, **jusqu'au 8 avril 2025**.

[1] Le document complet (PDCom en vigueur) sur lequel interviennent ces modifications est disponible en ligne :

<https://www.satigny.ch/pages/ma-commune/publications/plan-directeur-123>